



**AFNUM**  
Alliance Française des Industries du Numérique



**CAP**  
SUR  
**2030**

**Le manifeste de l'AFNUM  
pour l'avenir de l'Union Européenne**

# ADHÉRENTS



# INNOVATION RESPECT PARTAGE

L'Alliance Française des Industries du Numérique est un collectif unique d'entreprises, représentatif de toute la chaîne de valeur de notre filière. Notre diversité est le miroir de celle qui compose **le socle numérique industriel français, riche de ses technologies, de ses métiers et de ses compétences**. Ce socle est au cœur des enjeux du futur, car demain nécessitera plus de transparence, de responsabilité et de sécurité dans tous les secteurs. Nous pensons aussi que le socle numérique constitue la base d'un futur attractif pour la société, réducteur d'empreinte carbone et durablement porteur de valeur.

**Nous croyons** que :

-  le numérique irrigue tous les secteurs et transforme tous les usages.
-  le numérique doit être utile, simple et sûr.
-  le numérique doit se placer au service du progrès économique, social et environnemental.
-  l'innovation, au cœur du numérique, améliore le quotidien, favorise l'inclusion et contribue à la protection de l'environnement.
-  pour apporter des solutions ambitieuses à ces défis, nos entreprises doivent s'engager et agir ensemble.

Pour toutes ces raisons, **nous pensons** qu'il est essentiel pour nous de **contribuer à répondre aux défis du numérique**.

**De représenter nos adhérents** dans toutes les instances liées à leur profession.

**De simplifier l'interface** avec les pouvoirs publics.

**De fédérer un écosystème dynamique.**

**De constituer un ensemble puissant**, fort de nos ambitions et de nos compétences.

**De fonder**, ensemble, les produits, applications et usages du futur.

**De soutenir** toutes les industries et entreprises qui progressent, rayonnent et innovent pour le bien collectif.

Ensemble, nous formons une **communauté d'experts, de leaders, de passionnés, d'éclairés**, déterminés à porter d'une seule voie la vision de nos entreprises auprès de l'écosystème numérique et des pouvoirs publics.

**Nos actions sont le reflet de nos valeurs :**

**Nous promouvons** l'innovation numérique responsable, en nous impliquant sur des thématiques transversales et sociétales au travers de nos groupes de travail verticaux.

**Nous partageons** des informations à valeur ajoutée qui sont le reflet de notre expertise numérique, auprès de nos adhérents et des pouvoirs publics, pour contribuer ensemble à la bonne évolution du numérique.

L'Alliance que nous formons est à la fois **unique et collective, agile et pragmatique, engagée et influente**.

**Ensemble,  
donnons du sens  
au numérique !**



# L'Edito de la Présidente et de la Déléguée Générale de l'AFNUM



**Florence Ropion**  
*Présidente de l'AFNUM*



**Stella Morabito**  
*Déléguée Générale de l'AFNUM*

**Le numérique occupe une place croissante dans notre quotidien**, marqué par le déploiement de réseaux fixes très haut débit, le progrès des réseaux mobiles en 5G et bientôt 6G, la multiplication des objets connectés et l'essor de l'intelligence artificielle. Ces évolutions rapides de notre écosystème numérique mettent en lumière **l'importance cruciale des infrastructures numériques (terminaux, centres de données, réseaux)**, qui constituent le socle sur lequel repose le fonctionnement, la croissance et l'évolution constante de la technologie.

**L'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM) se positionne en tant que catalyseur de ces avancées**, soutenant les acteurs industriels dans la promotion d'un numérique à la fois utile et sûr, capable de réduire son empreinte carbone et de porter des valeurs durables. Notre conviction est que la pleine exploitation du potentiel du numérique stimulera l'émergence de nouvelles industries de pointe, propulsant ainsi **l'Union européenne au premier plan en matière de leadership technologique et industriel**. Dans cette perspective, il est nécessaire de concilier la protection de nos valeurs, le soutien à l'innovation, et le renforcement de nos partenariats internationaux.

**Cette année d'élections est primordiale pour l'avenir du numérique en Europe**. En cinq ans, des bouleversements intenses ont profondément impacté notre stabilité économique et politique, allant d'une pandémie à un conflit géopolitique européen sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, en passant par une crise climatique exceptionnelle. Face à ces défis, **les produits et infrastructures numériques ont été indispensables**, agissant comme des moyens essentiels de communication, de coopération et de maintien de l'activité industrielle.

Ces élections offrent une opportunité unique de construire **une Europe plus compétitive, plus innovante et plus présente sur la scène internationale**. Façonnons collectivement un avenir où le numérique demeure le fondement sur lequel l'Europe édifie son leadership technologique et industriel.

**Ensemble, donnons du sens au numérique !**

## Trois objectifs pour faire de l'Union européenne un leader technologique et industriel en 2030

Les technologies numériques offrent des opportunités significatives de soutenir et renforcer notre économie, d'améliorer notre qualité de vie et de nous diriger vers un avenir plus durable. A ces fins, **les industriels du numérique se sont engagés de manière remarquable**, et depuis de nombreuses années, dans le façonnement de solutions technologiques de pointe, la création d'infrastructures numériques d'excellence et la stimulation de l'économie européenne. Leur implication a joué un rôle fondamental dans l'innovation et la croissance économique de l'Europe, faisant d'elle **la troisième puissance industrielle et technologique**, alternative aux modèles étatsunien et chinois. Afin de devenir un leader mondial du progrès technologique, **il est impératif que l'Union européenne renforce durablement sa compétitivité, son innovation, et sa présence à l'international**. Elle pourra, à ce titre, compter sur le soutien sans faille des industriels du numérique, qui mettront toute leur expertise au service de sa prospérité.

### 1. Une Europe plus compétitive

Un nombre significatif de réglementations a été adopté dans le domaine numérique ces dernières années, créant de multiples obligations pour les acteurs économiques. **L'Union européenne doit désormais concentrer son action sur la mise en œuvre de la réglementation existante, la lutte contre la fragmentation du marché intérieur et l'évaluation continue des réglementations adoptées**. Cela contribuera à rendre son marché intérieur plus dynamique, sécurisant et performant tout en favorisant le développement d'acteurs et solutions technologiques innovants.



#1

Travailler à la mise en œuvre des réglementations adoptées sous la précédente mandature.



#2

Soumettre chaque réglementation et révision à un test de compétitivité et un contrôle de sécurité *ex ante* ainsi qu'à une évaluation *ex-post*.



#3

Veiller au respect de la hiérarchie des normes dans le cadre de l'application du droit européen au sein des Etats membres.

## 2. Une Europe plus innovante

En plaçant le numérique au cœur de notre politique industrielle, **l'Europe pourra se positionner comme un moteur de l'innovation au niveau mondial**. L'investissement soutenu dans la recherche et le développement d'infrastructures et d'outils technologiques de pointe, basé sur la coopération public-privé, favorisera le développement de nouveaux champions européens. Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, **l'UE doit devenir un exemple en matière de croissance durable et de développement de technologies de rupture**. Ce pari ne pourra être réussi sans l'émergence d'un environnement prévisible et favorable aux investissements.



#4

Allouer 30% des fonds européens au numérique, en ciblant les technologies stratégiques, dont 15% minimum au développement des composants, des terminaux et des réseaux.



#5

Numériser l'intégralité des services publics et accélérer la transformation numérique des administrations.



#6

Systématiser le recours aux bacs à sable réglementaires dans le processus de conformité législatif.



#7

Réduire de 30% les charges administratives pesant sur les entreprises.



#8

Doubler les efforts sur la formation et la reconversion professionnelle, en s'appuyant notamment sur la collaboration public-privé.



#9

Instaurer un passeport européen des compétences pour soutenir la mobilité, la recherche d'emploi et la reconnaissance des qualifications.

## 3. Une Europe plus internationale

Les partenariats sont un levier essentiel pour **propulser l'UE à une position de premier plan à l'échelle mondiale**, en particulier dans les domaines technologiques stratégiques (IA, semi-conducteurs, quantique, etc.). En se concentrant sur la coopération internationale dans les technologies émergentes, **l'Union européenne pourra devenir une puissance numérique influente**, participant activement à l'établissement de normes mondiales.



#10

Consolider et étendre nos relations politiques et commerciales sur le numérique avec nos partenaires internationaux.



#11

Accélérer nos coopérations multilatérales en R&D dans les technologies de rupture.



#12

Renforcer la participation de l'Union européenne dans l'élaboration des standards technologiques internationaux.

## OBJECTIF 1 Une Europe plus compétitive

### Œuvrer en faveur d'un marché intérieur compétitif

Créé en 1993, le marché unique européen est l'un des piliers de la compétitivité européenne. Il offre aux entreprises et aux individus de tous les Etats qui en sont membres la capacité d'innover et d'interagir librement au sein d'un cadre légal protecteur. Les technologies numériques étant par nature transfrontalières et en constante évolution, il est impératif de disposer de règles visant à **garantir que les services et produits commercialisés respectent les valeurs de l'Union européenne** (respect des droits fondamentaux, sécurité, éthique, protection de l'environnement).

Bien que le marché intérieur ait fortement stimulé l'économie européenne<sup>1</sup>, force est de constater que **de nombreux obstacles se trouvent encore sur le chemin de sa complète intégration** : mise en oeuvre différenciée du droit européen au sein des Etats membres, manque de cohérence entre les normes, redondance d'obligations, etc.

A l'heure où **seules dix des cent plus grandes entreprises technologiques du monde sont européennes**, la préservation d'un marché intérieur puissant et solide est cruciale pour que l'UE renforce sa compétitivité.

D'ici 2030, l'Union Européenne devra ainsi réaffirmer et pérenniser la force de son marché, dans la droite ligne du programme pour une meilleure réglementation (*Better regulation*) de la Commission européenne.

### Favoriser l'implémentation des réglementations existantes

**La filière du numérique a fait l'objet d'un véritable tsunami réglementaire durant les cinq dernières années.** Tant en matière de politique numérique qu'environnementale, les législations pensées et adoptées au niveau européen ont été renforcées par un grand nombre de réglementations nationales. Les entreprises ont ainsi

été concernées par une multitude de nouvelles règles et obligations de mise en conformité, parfois contradictoires, entravant dans certains cas jusqu'à leurs capacités d'innovation.

Liste non-exhaustive de réglementations adoptées ces deux dernières années, spécifiques aux entreprises du numérique :

- **En 2022** : règlement sur les marchés numériques, règlement sur les services numériques, règlement sur la gouvernance des données, directive CSRD, ...
- **En 2023** : la loi sur les données, le règlement eIDAS, la révision de la directive sur le devoir de vigilance, le règlement sur l'éco-conception, la directive « Empowering consumers », le règlement batteries, ...

L'ajout constant de nouvelles couches de régulation dans un temps très restreint et le recours de plus en plus fréquent à des actes législatifs secondaires (Ex : actes délégués, actes d'exécution, décisions) **questionne la sécurité juridique offerte par le marché intérieur.** En effet, un risque accru de contentieux se dessine, lié aux difficultés des entreprises de mettre correctement en oeuvre les multiples obligations dans le temps imparti. Les nombreux textes qui seront probablement adoptés en 2024 (le règlement sur l'intelligence artificielle, le règlement sur la cyber résilience, la directive sur la responsabilité du fait des produits défectueux, la directive relative au droit à la réparation...) ne feront que renforcer ce risque.

Ainsi, l'AFNUM plaide pour que **l'Union européenne se concentre, les cinq prochaines années, sur la mise en oeuvre des textes adoptés** en se focalisant sur la mesure et l'efficacité des résultats obtenus, plutôt que de s'engager dans de nouvelles surenchères réglementaires.



## Proposition 1

### Travailler à la mise en œuvre des réglementations adoptées sous la précédente mandature.

Par ailleurs, pour veiller à la cohérence d'ensemble du cadre législatif européen, tout en assurant la sécurité de nos entreprises, notamment des plus petites, **il est important que les institutions adoptent une vision holistique du cadre législatif européen**. Ainsi, toute élaboration ou révision d'une règle devra être soumise à trois contrôles systématiques :

- **Un test de compétitivité ex ante** : il permettra de vérifier qu'une règle ne porte pas atteinte à l'intégrité du marché intérieur, à l'innovation et/ou à la société.
- **Un contrôle de sécurité ex ante** : il confirmera qu'une règle renforce la résilience et la sécurité de nos industries technologiques, plutôt que de les affaiblir.
- **Une évaluation ex post** : elle permettra de tirer des leçons de la règle implémentée et de ses conséquences, dans une perspective d'amélioration de la qualité des normes et de l'efficacité des politiques publiques.

Correctement réalisées, **ces analyses permettront une meilleure capture des enjeux et des difficultés auxquelles font face les entreprises**, apportant ainsi une réponse proportionnée et effective.



## Proposition 2

### Soumettre chaque réglementation et révision à un test de compétitivité et un contrôle de sécurité ex ante ainsi qu'une évaluation ex-post.

## Lutter contre toute forme de fragmentation du marché intérieur

Afin d'assurer l'existence d'un marché unique fonctionnel et résilient et respecter la hiérarchie des normes, **l'échelon européen doit toujours être privilégié pour les réglementations touchant au numérique**. Or ces dernières années, des Etats membres -dont la France- ont largement privilégié l'évolution de leur droit national à côté -voire en dehors- du cadre européen, créant de la complexité pour les entreprises évoluant dans l'Union européenne. Malheureusement, l'irrespect des règles du marché unique nuit à la compétitivité des entreprises et génère des coûts supplémentaires de mise en conformité.



### Trois exemples d'anticipation / surtransposition du droit européen en France :

**L'adoption par la France du cyber score** en février 2022 impose la publication d'un score de cybersécurité aux plateformes numériques, qui ne correspond à aucune disposition européenne. Les dispositions du texte méconnaissent les règles du marché unique, puisqu'elles imposent des obligations supplémentaires aux entreprises établies dans les autres Etats membres et fournissant leurs services en France.

**L'instauration d'une signalétique spécifique à la France mélangeant le « Triman » et les consignes de tri**, ont nécessité des adaptations importantes des metteurs sur le marché français dans la conception de leurs emballages. La potentielle future adoption d'une règle différente au niveau européen pourrait remettre l'ensemble de ces efforts en question.

**L'indice de durabilité français sur les smartphones**, prévue par une loi française, qui a fait l'objet de plusieurs mois de travail entre les parties prenantes et qui devait entrer en application en 2024, a fait l'objet d'un avis circonstancié de la Commission européenne. Il n'entrera donc pas en application en France, au profit d'une information qui sera délivrée au niveau européen sur la réparabilité et la durabilité des smartphones (à l'intérieur de la nouvelle étiquette énergie qui accompagnera ces produits à partir de mi-2025).

Les institutions européennes doivent également s'attacher à résoudre la problématique des transpositions différenciées entre les Etats membres. Au vu du risque potentiel que représente une distorsion du marché intérieur, tous les actes réglementaires nationaux doivent impérativement **être notifiés par les Etats membres puis évalués par la Commission**. Bien que l'AFNUM ne remette pas en cause le principe de subsidiarité, nous estimons nécessaire de **garantir un minimum de cohérence au sein du marché intérieur**, pilier fondamental de l'Union européenne. A cette fin, le recours au règlement doit être accompagné d'indications suffisamment précises pour permettre une harmonisation de la mise en œuvre au sein des Etats membres.

Enfin, alors même que l'application et la mise en œuvre effective du droit européen sont considérées comme des priorités de la Commission von der Leyen, les procédures visant à lutter contre les violations des règles du marché intérieur par les Etats membres auraient chuté de 80% entre 2020 et 2022<sup>2</sup>, ouvrant la voie à des pratiques de transpositions différenciées/de surtranspositions plus fréquentes. Ainsi, si la réalisation et la mise en pratique efficace des dispositions du droit de l'Union européenne demeurent des tâches complexes, il semble impératif qu'à l'avenir, **la Commission soit plus vigilante et active vis-à-vis des pratiques des Etats membres portant atteinte à la hiérarchie des normes**.



### Proposition 3

**Veiller au respect de la hiérarchie des normes dans le cadre de l'application du droit européen au sein des Etats membres.**

## OBJECTIF 2 Une Europe plus innovante

### Favoriser le business et l'innovation

Les entreprises du numérique jouent un rôle moteur dans notre société en générant des emplois, en stimulant l'innovation et en dynamisant l'économie. Pour croître et prospérer, elles ont besoin d'évoluer au sein **d'environnements prévisibles et favorables** à leurs investissements matériels et financiers.

Pour faire de l'Union Européenne un leader technologique sur le long-terme et un marché attractif pour les entreprises et capitaux étrangers, **les institutions doivent s'employer à favoriser l'innovation de toutes les manières possibles**, tant sur le plan financier qu'administratif et éducatif.

### Soutenir l'investissement dans le numérique

L'innovation technologique est clef pour que l'Europe atteigne ses objectifs en matière de transition environnementale. De nombreux outils développés par des acteurs privés prouvent en effet déjà toute l'utilité du numérique pour décarboner nos usages et nos industries<sup>3</sup>. Pour atteindre ses objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 et développer des solutions technologiques de durabilité, **l'Union européenne doit donc développer tout le potentiel des technologies au service des transitions écologiques et énergétiques**.

Dans le cadre de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience, les Etats membres ont consacré en moyenne 26% de leur dotation à la transformation numérique en 2021<sup>4</sup>. Ce chiffre est particulièrement positif puisqu'il montre l'importance grandissante accordée à l'innovation et aux technologies émergentes dans l'ensemble de l'Union européenne. Néanmoins, au vu du rôle central joué par le numérique dans tous les secteurs de l'économie et de la société, et notamment dans la transition écologique, il est désormais essentiel que cet engagement financier se transpose à l'échelon communautaire et que **l'ensemble des programmes de finan-**

**cement de l'UE accordent 30% de leurs fonds au numérique.**

Quatre technologies stratégiques, vecteurs de progrès et de durabilité, doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- **Les réseaux fixes et mobiles**, qui permettent un accès généralisé des citoyens et de l'industrie à une connectivité optimale, condition *sine qua non* au développement de solutions technologiques de pointe et d'un écosystème numérique performant.
- **L'IoT embarquée**, qui ouvre la voie à de nombreuses optimisations pour allonger la durée de vie des produits et des machines de production.
- **L'intelligence artificielle**, qui favorise un recours optimisé aux ressources naturelles grâce à ses capacités d'analyse prédictive de données.
- **Les technologies quantiques**, qui pourraient révolutionner nos modes de production et de communication et avoir un impact majeur sur notre empreinte carbone.

Afin d'assurer un pilotage stratégique et le plus pertinent possible de ces fonds, l'Union européenne doit s'engager dans le financement d'ambitieux projets d'ampleur et éviter une trop grande dispersion. A ce titre, **les produits et infrastructures physiques (hardware) ne font aujourd'hui pas l'objet de l'attention qu'ils méritent**, alors même que leur existence et leur développement sont des bases indispensables pour engranger durablement notre transformation numérique, réussir les transitions jumelles et faire de l'Europe une puissance industrielle et technologique mondiale. Pour faire émerger des solutions européennes innovantes et vertueuses, **nous suggérons une affectation d'au moins 15% des fonds alloués** aux transitions jumelles en direction des composants (semi-conducteurs), des terminaux (IoT, edge computing, serveurs, équipements réseaux, etc.) et des réseaux d'infrastructures (data centers, réseaux fixes et mobiles).

<sup>3</sup> Cisco utilise l'IoT intégrée pour fabriquer des batteries durables, le système Google Chrome OS Flex permet de rallonger la durée de vie de vieux ordinateurs grâce à un système d'exploitation entièrement virtualisé, IBM utilise l'IA pour quantifier la séquestration carbone des arbres.

<sup>4</sup> Chiffre issu de l'indice de l'économie et de la société numériques (DESI)



## Proposition 4

**Allouer 30% des fonds européens au numérique, en ciblant les technologies stratégiques, dont 15% minimum au développement des composants, des terminaux et des réseaux.**

## Promouvoir la transformation numérique de nos administrations

**La numérisation des services publics et des administrations européens est aujourd'hui essentielle** pour fournir des services interopérables, transfrontaliers et faciliter l'installation des entreprises étrangères sur le territoire européen. Les technologies émergentes, à l'instar de l'intelligence artificielle générative, démontrent déjà tout leur potentiel pour améliorer tangiblement l'accès, la qualité et l'efficacité des services rendus par les administrations aux entreprises : automatisation des tâches, assistance à l'utilisation, traduction instantanée, amélioration de l'accessibilité, etc.

Ainsi, alors que seuls 82% des services publics dédiés aux entreprises étaient en ligne en 2021<sup>5</sup>, **la Décennie Numérique de l'UE se fixe un objectif de 100% d'ici 2030, que l'AFNUM soutient pleinement.**

Une administration numérisée, performante et qualitative, ne peut se passer d'infrastructures sûres, éthiques et responsables. **Cet objectif pourra être soutenu par des collaborations avec des partenaires technologiques** répondant aux normes européennes en matière de sécurité et de protection des données.



## Proposition 5

**Numériser l'intégralité des services publics et accélérer la transformation numérique des administrations.**

## Faciliter l'accès et le recours aux bacs à sables réglementaires

Afin de devenir une figure de proue de l'innovation technologique dans le monde sans renoncer à ses valeurs, l'Union européenne doit permettre aux entreprises de réaliser des expérimentations dans des environnements structurés et offrant des conditions de situations réelles, sans compromettre la protection des consommateurs. Il est donc essentiel **d'introduire des bacs à sable réglementaires accessibles à toutes les entreprises dans le cadre de l'élaboration ou du réexamen d'actes législatifs européens.** Leur utilisation systématique aura deux vertus :

- **En amont de l'adoption/de la révision d'une réglementation,** ils permettront d'en évaluer la pertinence ainsi que sa contribution à la compétitivité européenne.
- **Une fois la réglementation adoptée,** les entreprises pourront tester leurs solutions technologiques innovantes dans ce cadre. Elles pourront ensuite bénéficier d'une présomption de conformité avec les principales obligations réglementaires.

Le recours systématique à ces outils serait très positif pour **trouver un juste équilibre entre réglementation et innovation** et permettre à tous les acteurs de naviguer dans un paysage numérique de confiance.



## Proposition 6

### Systematiser le recours aux bacs à sable réglementaires dans le processus de conformité législatif.

## Réduire les charges administratives pour les entreprises opérant dans l'UE

Afin de créer un environnement commercial favorable à l'ensemble des acteurs économiques et favoriser l'investissement et l'entrepreneuriat, les institutions européennes doivent s'atteler à **réduire au maximum les charges administratives pesant sur les entreprises**. Cette idée inclut à la fois l'application effective du principe « *one in, one out* »<sup>6</sup>, la diminution du nombre d'obligations de déclaration, du nombre d'organismes et d'institutions chargées de l'intermédiation avec les entreprises, mais également la coordination des différents mécanismes de surveillance et de contrôle.

La Commission von der Leyen a, en effet, été particulièrement active en matière législative, avec **l'émergence de plusieurs centaines de nouvelles obligations pour les industriels**. Sans compter le poids des nombreuses charges administratives préexistantes, les entreprises du numérique ont ou vont prochainement être touchées par de multiples exigences de déclarations (Ex : reporting de durabilité - Directive sur les rapports de développement durable des entreprises -, devoir de vigilance - directive éponyme-, mise en conformité de cybersécurité et de notification des incidents de cybersécurité - Cyber Resilience Act).

Un **cadre réglementaire trop complexe peut gravement nuire à l'attractivité de notre marché intérieur** et être contreproductif du point de vue des objectifs à atteindre. Dans son programme de travail 2024, la Commission européenne s'est fixée pour objectif de réduire les charges administratives pesant sur les entreprises de 25%. L'AFNUM soutient vigoureusement le développement d'une réglementation agile et simplifiée et souhaite que **nos institutions se fixent une ambition plus forte, de 30% d'ici 2030**, afin de renforcer l'attractivité du marché européen et soutenir pleinement l'innovation.



## Proposition 7

### Réduire de 30% les charges administratives pesant sur les entreprises.

## Soutenir le développement des compétences numériques par la collaboration public-privé

**Le système d'éducation et de formation de qualité proposé par l'Union européenne constitue un puissant atout**, car il intègre sur le marché du travail des talents qui, une fois recrutés par les entreprises, jouent un rôle essentiel dans leur processus d'innovation. Or **l'Europe et ses entreprises font aujourd'hui face à un déficit de compétences et à des difficultés de recrutement récurrentes**. En parallèle, seulement 54% des citoyens de l'Union européenne possédaient des compétences numériques de base en 2022<sup>7</sup>, alors que de nombreux emplois vacants ou qui seront créés dans un futur proche nécessitent une qualification numérique minimale.

D'une part, l'Union européenne doit impérativement soutenir le développement des compétences numériques de l'ensemble des citoyens européens, pour que **80% de la population et 100% des moins de 30 ans les acquièrent d'ici 2030**. Plusieurs initiatives européennes ayant déjà vu le jour sont par-

<sup>6</sup> Assure que tout nouveau coût lié à une initiative législative entraîne la suppression d'un coût existant.

<sup>7</sup> Chiffre du DESI

ticulièrement positives et doivent être poursuivies -voire approfondies- à l'image de la Stratégie européenne en matière de compétences, le programme DIGITAL Europe ou la plateforme européenne pour les compétences et les emplois numériques.

D'autre part, afin de résorber la pénurie de professionnels du numérique et constituer un réservoir de talents européens indispensable à l'innovation, **les institutions devront mettre l'accent sur la formation et la reconversion professionnelle**. L'AFNUM encourage les institutions européennes à garantir l'accès de tous les publics aux ressources numériques et technologiques (notamment l'intelligence artificielle) et à soutenir les entreprises, surtout les plus petites, dans l'élaboration de formations adéquates. Un travail étroit entre le monde institutionnel, académique et industriel devrait être encouragé, car nombre d'entreprises ont déjà instauré de multiples formations certifiantes au niveau national ou européen<sup>8</sup>. **L'Académie européenne des compétences en matière de cybersécurité peut servir d'exemple** pour durablement accroître le nombre de professionnels qualifiés, par le biais d'un engagement tripartite<sup>9</sup>.



### Proposition 8

**Doubler les efforts sur la formation et la reconversion professionnelle, en s'appuyant notamment sur la collaboration public-privé.**

Enfin, pour soutenir la mobilité, la recherche d'emploi et la reconnaissance des qualifications, **l'Union européenne doit encourager la création d'un passeport européen des compétences**, qui offrirait davantage de flexibilité aux individus et aux employeurs et rendrait le marché européen plus attractif – et, à terme, plus innovant. Il devrait, en effet, pouvoir être utilisé par les ressortissants d'Etats tiers qui dans le cadre professionnel, sont amenés à se déplacer d'un Etat-membre à un autre. Rassemblant, dans un fichier unique facilement accessible et partageable, l'ensemble des compétences, qualifications et expériences professionnelles des individus, **il permettrait de reconnaître également certaines certifications offertes par des entreprises privées**. Enfin, il offrirait aux employeurs une vue d'ensemble claire et facilement comparable des compétences de l'ensemble des candidatures reçues, quel que soit le pays d'origine des postulants, permettant *in fine* un choix plus éclairé et objectif. L'utilisation de la plateforme Europass devrait être étudiée pour le développement d'un tel dispositif.



### Proposition 9

**Instaurer un passeport européen des compétences pour soutenir la mobilité, la recherche d'emploi et la reconnaissance des qualifications.**

<sup>8</sup> Le Google Cloud Training offre une certification professionnalisante sur la donnée et l'informatique en nuage ; Les plateformes IBM Skillsbuild et AWS Skills Builder offrent des certificats numériques et badges dans le domaine de l'IT.

<sup>9</sup> L'Académie réunie des universités, des organismes de formation et des entreprises, pour coordonner les programmes d'enseignement, des formations et des financements, et suivre l'évolution du marché de l'emploi dans le domaine de la cybersécurité.

## OBJECTIF 3 Une Europe plus internationale

### Renforcer la présence de l'Europe sur la scène mondiale

Les partenariats sont un outil fondamental pour soutenir la volonté de l'UE de devenir un acteur stratégique au niveau mondial, notamment dans un secteur aussi large et transversal que la technologie. L'interopérabilité des flux de données et l'émergence d'un internet ouvert ont, en effet, rendu **la coopération dans les secteurs numérique et technologique indispensable**. Elle permet, entre autres de mieux protéger les entreprises et consommateurs dans le cadre de leurs transactions en ligne (Ex : signature électronique) et de trouver des axes de réglementation communs (Ex : règlement des différends, standards communs). Par ailleurs, le commerce international lié aux technologies est essentiel pour la prospérité et la compétitivité européenne : 30 millions d'emplois en dépendent aujourd'hui dans l'UE<sup>10</sup>.

Au regard des récents défis géopolitiques auxquels l'Europe a dû faire face (crise du COVID, crise du gaz russe), **la coopération politique, économique et commerciale avec des partenaires internationaux est essentielle** pour renforcer la résilience de nos chaînes d'approvisionnement et faire de l'UE une puissance incontestable au niveau mondial.

#### Etendre les coopérations avec nos partenaires aux vues similaires

Pour assurer sa résilience et maintenir sa compétitivité à l'échelle mondiale, **l'Union européenne doit consolider les liens de coopération avec ses alliés sur tous les continents**. Cette démarche est nécessaire pour faire face aux défis géopolitiques, socio-économiques et environnementaux croissants. En renforçant ses partenariats stratégiques, l'Europe bénéficiera d'un partage clé de connaissances, de ressources et d'expertises pour renforcer son positionnement

sur la scène internationale et répondre à l'objectif de croissance économique durable.

Pour concrétiser cette approche globale et collaborative, **l'Union européenne doit intensifier de façon imminente les dialogues bilatéraux et multilatéraux et promouvoir la diplomatie économique et la coopération inclusive en matière de sécurité économique**. Cela doit se traduire par la conclusion d'accords commerciaux ambitieux, une coordination renforcée dans la promotion de l'investissement, des investissements communs dans les nouvelles technologies et l'innovation, avec une attention particulière portée aux approches communes dans les domaines technologiques stratégiques (IA, semi-conducteurs, quantique, etc.). Le renforcement de nos relations stimulera la compétitivité, le développement de projets d'infrastructures conjoints et renforcera les échanges culturels et éducatifs entre nos régions.

**Les Etats-Unis sont le premier partenaire commercial de l'Union européenne<sup>11</sup>**. La création du Conseil « Commerce et technologie » (TTC) UE-Etats-Unis en 2021 a apporté de nombreuses promesses de renforcement d'une coopération transatlantique porteuse de valeurs démocratiques communes, **mais peu de résultats concrets**. Les deux territoires possédant chacun des atouts technologiques non-négligeables, ce forum devrait s'imposer comme une opportunité de réfléchir ensemble à des normes harmonisées et à des accords commerciaux bilatéraux en faveur des technologies émergentes, mais également à des synergies sur les flux et la protection des données. Au regard de l'importance de l'activité internationale de ses entreprises adhérentes, l'AFNUM considère donc qu'il est indispensable que **l'Europe continue de soutenir ce forum pour renforcer et consolider ses relations politiques et commerciales** avec l'un de ses partenaires historiques et atteindre des résultats concrets.

<sup>10</sup> « L'Union européenne et ses partenaires commerciaux », Parlement européen.

<sup>11</sup> En 2020, le pays captait à lui-seul 20% des exports et représentait 30% des imports de services de l'UE (source Eurostat).

**Les liens diplomatiques et commerciaux entretenus avec la zone indo-pacifique doivent également faire l'objet d'une attention substantielle.** Représentant aujourd'hui 60% du PIB mondial, la région s'impose de fait comme un moteur de croissance essentiel, avec une étendue géographique majeure et plusieurs routes maritimes d'importance capitale. En consolidant ses partenariats stratégiques, notamment dans les technologies émergentes, la connectivité et la transition écologique, **l'Union européenne défendra non seulement ses intérêts économiques, sa stabilité, sa sécurité et sa prospérité**, mais contribuera aussi à atteindre ses objectifs face aux grands défis contemporains (sécurité économique, transitions numérique et écologique, entre autres).



## Proposition 10

### **Consolider et étendre nos relations politiques et commerciales sur le numérique avec nos partenaires internationaux.**

**Une ouverture pérenne à une coopération internationale tripartite est également fondamentale en matière de recherche et développement (R&D).** Des partenariats institutionnels, académiques et industriels au niveau international permettraient de mutualiser les ressources, partager les coûts et offrir un accès mutuel à la connaissance, au savoir-faire, aux infrastructures de recherche, et favoriser, à terme, le leadership technologique et industriel européen.



L'exemple de **l'université de Eindhoven**<sup>12</sup> est caractéristique : née d'un partenariat fort avec l'industrie locale et internationale, elle est aujourd'hui un pôle d'excellence en matière de recherche dans la high-tech et fait partie du top 1% des universités dans les classements mondiaux en matière de coédition et de coopération avec l'industrie.

Pour faire face aux grands défis de notre temps, notamment celui des transitions verte et numérique, **une attention particulière devra être portée aux technologies de rupture** (Ex : IA et quantique).



## Proposition 11

### **Accélérer nos coopérations multilatérales en R&D dans les technologies de rupture.**

<sup>12</sup> "World-leading university in cooperation with industry", Eindhoven University of Technology.

## Contribuer aux travaux internationaux de normalisation dans les secteurs technologiques

L'Union européenne souhaite s'imposer mondialement comme le berceau de technologies durables et de confiance. Toutefois, **la multiplication de nouvelles normes dans les textes numériques** récemment proposés ou adoptés au niveau communautaire crée parfois de la confusion du fait de leur incohérence avec des normes internationales préétablies. Cette prolifération occasionne également une augmentation logique des coûts de mise en conformité et de **potentiels goulots d'étranglement pour la mise sur le marché de produits innovants**.



A titre d'exemple, le nombre de produits concernés par **les standards de cybersécurité introduits dans le règlement européen sur la cyber-résilience** risque de créer des obstacles à la mise sur le marché d'outils et services innovants en raison d'un trop faible nombre d'experts capables de réaliser les tests de conformité.

Afin de renforcer la sécurité juridique des fournisseurs de solutions technologiques innovantes, d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits et de faire rayonner nos travaux de R&D, l'Union Européenne doit **promouvoir son expertise réglementaire et prendre activement part à l'élaboration de standards internationaux intéropérables**. Les institutions doivent également favoriser la participation des industriels disposant d'un haut niveau d'expertise dans l'élaboration de ces normes. Au vu de la démocratisation exponentielle des systèmes d'intelligence artificielle à l'international, il semble prioritaire que des premiers travaux communs ciblent le développement de normes attestant de la fiabilité et de l'alignement de ces systèmes.



### Proposition 12

**Renforcer la participation de l'Union européenne dans l'élaboration des standards technologiques internationaux.**

## Conclusion

Irriguant tous les secteurs de l'économie et durablement vecteur de progrès pour la société, **le numérique s'est imposé comme un outil majeur pour aborder les grands défis de notre temps**. Il a ainsi naturellement fait l'objet d'une vive attention du législateur européen durant les cinq dernières années.

**Les industriels du numérique, acteurs clés dans ce paysage, ont joué un rôle central** dans le façonnement de solutions technologiques de pointe, la création d'infrastructures d'excellence, et la stimulation de l'économie européenne, tout en s'adaptant aux multiples obligations européennes et nationales qui les ont touché de plein fouet.

Désormais forte d'un cadre réglementaire solide, **l'Union européenne doit se fixer pour ambition de pleinement exploiter le potentiel de cet écosystème prometteur**, pour devenir un leader technologique sur la scène internationale.

La protection de la compétitivité du marché intérieur, le soutien constant à l'innovation et le renforcement de notre présence à l'international sont autant d'éléments clés qui lui permettront d'atteindre cet objectif.

**L'AFNUM continuera de s'engager en faveur d'un numérique ambiteux**, basé sur des infrastructures et des produits numériques innovants, sûrs et durables.

**CONTACTS :**

**Stella MORABITO**, Déléguée générale  
smorabito@afnum.fr

**Eva MARXER**, Chargée des affaires publiques et de la communication  
emarxer@afnum.fr



**AFNUM**  
Alliance Française des Industries du Numérique

**AFNUM** | 17 rue de l'Amiral Hamelin - 75016 Paris | [contact@afnum.fr](mailto:contact@afnum.fr) | 01 45 05 72 25  
[www.afnum.fr](http://www.afnum.fr) | [X @AFNUM\\_FRANCE](https://www.instagram.com/AFNUM_FRANCE)